MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 avril 2023

N°2023-10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, DE CAUNES Auguste, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier,
LURENBAUM Sandrine donne procuration à DURANDO Stéphane,
GRONDIN Edith donne procuration à TOUSSAINT Frédéric
GENNA Sylvia

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Audrey RAMPIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget communal - Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance
Audrey RAMPIN

Le Maire
Olivier HOFFMANN

MAIRIE DE Ste ANASTASIE-SUR-ISSOLE VAR

Acte transmis au représentant de l'Etat le : 11/04/2023
Acte reçu par le représentant de l'État le : 12/04/2023
Acte publié, affiché le : 14/04/2023

ACTE EXECUTOIRE
LE : 14/04/2023

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 avril 2023

N°2023-11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, DE CAUNES Auguste, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier,
LURENBAUM Sandrine donne procuration à DURANDO Stéphane,
GRONDIN Edith donne procuration à TOUSSAINT Frédéric
GENNA Sylvia

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Audrey RAMPIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget communal - Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif de la commune 2022 se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

▪ Dépenses réelles	1 830 522.53 €
▪ Recettes réelles	2 123 265.68 €
Résultat de l'exercice 2022	292 743.15 €
Excédent reporté 2021	456 418.43 €
dont 200 000 € exercice 2021 affectés à l'investissement	
Résultat de clôture 2022 :	*549 161.58 €*

INVESTISSEMENT

▪ Dépenses réelles	459 904.75 €
▪ Recettes réelles	489 830.37 €
dont 200 000 € exercice 2021 affectés du fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2022	29 925.62 €
Excédent reporté 2021	419 131.74 €
Résultat de clôture 2022 :	*449 057.36 €*

Résultat de clôture 2022 net : Excédent de 998 218.94 €

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M André SIMONNEAU, prend la Présidence et fait procéder au vote.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté par le Maire.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance
Audrey RAMPIN

Le Maire
Olivier HOFFMANN

MAIRIE DE Ste ANASTASIE-SUR-ISSOLE VAR

Acte publié, affiché le :
12/04/2023
ACTE EXECUTOIRE
LE 12/04/2023

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 avril 2023

N°2023-14

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, DE CAUNES Auguste, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier,
LURENBAUM Sandrine donne procuration à DURANDO Stéphane,
GRONDIN Edith donne procuration à TOUSSAINT Frédéric
GENNA Sylvia

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Audrey RAMPIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2023 de la commune :

- Dépenses de Fonctionnement : .....2 476 819.58 €
- Recettes de Fonctionnement : .....2 476 819.58 €

- Dépenses d'Investissement : .....952 257.36 €
- Recettes d'Investissement : ..... 952 257.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2023.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance
Audrey RAMPIN

Le Maire
Olivier HOFFMANN

MAIRIE DE Ste ANASTASIE SUR ISSOLE VAR

Acte publié, affiché le 11/4/23

ACTE EXECUTOIRE
LE 11/04/23